



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

- INFOS
 - ** Fair-Play
 - Info Clubs Honorable
 - Modifications lois du jeu
 - Infos Ligue
 - Inscription Bénévole
 - Les frais d'arbitrage
 - Parienté Avocats

Procès-verbaux

- Commissions
 - ** Organisation des Championnats
 - Futsal/Football Diversifié
 - Féminines
 - Calendriers

Annexes

- Horaires Officiels des matchs
 - ** Catégories d'âges
 - Planning Formations
 - Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

- Discipline + Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>



FERMETURES

du District du Val de Marne pour les fêtes de fin d'année



CONGES D'HIVER - FERMETURE

Du Vendredi 19 Décembre 2025 à 17H00
 Au Lundi 5 Janvier 2026 à 14H00

INFORMATIONS

Pas de parution du Journal E-Foot
 les Jeudis 25 Décembre 2025 et 1er Janvier 2026

Pas de réunion des Commissions

du Vendredi 19 Décembre 2025
 au Dimanche 4 Janvier 2026 inclus

Le Président et le Personnel
 du District du Val de Marne de Football
 vous souhaitent de Bonnes Fêtes de Fin d'Année

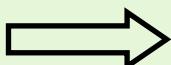


20.6 – Terrain impraticable

20.6.1

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Lire la suite



[RSG DISTRICT 94](#)

Edition N° 741 du Jeudi 18 Décembre 2025

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>
*Documents & * Procès-Verbaux

32ème DE FINALE DE COUPE DE FRANCE

Lusitanos Saint-Maur (N2) / Lille (L1)

Samedi 20 Décembre 2025 à 15h30 Stade Dominique Duvauchelle à Créteil

COUPE PARIS – CREDIT MUTUEL

SENIORS

07/01/2026

Villeneuve Garenne 1 - Creteil Lusitanos Us 2

16ème de Finale COUPE NIKE U18F

11/01/2026

CNFU18

A

St Maur F. Fem Vga 1 - Valenciennes Fc 1

FORMATIONS



FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>

FORMATIONS FIA

FOOTBALL

Session n°4 - 7, 8, 14 et 15 février 2025

Lien football : <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2025/2026 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
 - Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
 - Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
 - Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)
- Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Installation de la FMI



Reprise des compétitions 2025-2026 = veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. <http://districtvaldemarne.fff.fr>

Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

1. Versions disponibles

- Application FMI historique
 - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
 - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- **⚠ Attention :** l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (*cf ci-dessous*).
- WebApp FMI
 - Dernière version : 5.0.5
 - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

Simplification du paramétrage :

- La case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*" a été supprimée
 - Seule la case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- Paramètres à vérifier :
 - Type de Profil
 - Gestionnaire feuille de match informatisée
 - Équipes affectées :

The screenshot shows the 'Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques' section of the FMI interface. At the top, there are fields for 'Utilisateur' (Didier MAZEAZ), 'Code d'accès' (DMAZEAS), 'Type de profil' (Gestionnaire), and 'Profil' (Invité organisation, licences et compétitions). A red box highlights the 'Gestion feuille de match informatisée' checkbox, which is checked. Below this, there are fields for 'Actif' (Active), 'Niveau Footclubs' (Téléphone), 'Adresse mail' (didier.mazeas@sfr.fr), and 'Date de dernière connexion' (04/11/2020 13:43:19). At the bottom right are 'Valider' and 'Rafraîchir' buttons. The main table below lists teams assigned to the user, with a red box highlighting the 'Catégorie' column for 'Libre / Senior' and 'Libre / U19 - U18'. The table columns are 'Catégorie', 'Équipe', and 'Compétition le plus élevée'.

Catégorie	Équipe	Compétition le plus élevée
Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
Libre / U19 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines À II (2024-2025)
Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) UNIQUEMENT.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et éviter les échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois.
Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>
- FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>

INFO CLUB

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

- Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
- De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)
- De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'édition une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).
Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.
Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2025/2026

DECEMBRE	4	11	18		
JANVIER	8	15	22	29	
FEVRIER	5	12	19	26	
MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14 (<i>férié</i>)	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	09	23 <i>(Spécial Calendriers)</i>		

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS



Pour tous renseignements, veuillez contacter Mr LELONG Christophe au 0688538529

Invitation
YELLOWCUP

Le JAPOU FC est très heureux de vous inviter pour la 6ème édition de la YellowCup, notre tournoi international U12-U13 (Foot à 8) qui aura lieu sur deux jours, le week-end du **23 et 24 Mai 2026** à Jard sur Mer en Vendée. Comme lors des trois dernières éditions, le tournoi va regrouper 32 équipes sur notre magnifique complexe. Ces matchs seront arbitrés par des officiels.

Le format du tournoi :

- à groupes de 8 équipes.
- à premiers qualifiés pour le tournoi Ligue des Champions.
- à derniers qualifiés pour le tournoi Europa League.

Composition des équipes : 8 joueurs + 4 remplaçants maximum.

Le programme du week-end :

- Samedi :** Phase de poules - 9:00 - 16:00
7 matchs par équipe / Temps de jeu : 12 minutes.
- Dimanche :** Phase finales - 9:30 - 17:00
9 matchs par équipe / Temps de jeu : 15 minutes (finale 2x8 minutes).

Les modalités pour s'inscrire :

- Un bulletin d'inscription à remplir et signé.
- Un chèque de 90 € l'équipe du JAFOU FC (frais de participation).
- Un chèque de caution de 200 € encaissé seulement si désistement moins de 1 mois avant la date de début du tournoi.

Courrier à remettre avec tous les éléments à l'adresse suivante : 5 bis rue de la Tourette, 85520 Jard sur Mer. Si le courrier ne contient pas l'ensemble des éléments votre inscription ne sera pas prise en compte.

Spontanément,

QUENTIN RAMBAUD
2020-Ambassadeur Assurances-Hautvillers FC
Généraliste

FOOT'EST Garçons – 6ème édition
6 & 7 juin 2026 – Marly (Moselle, aux portes de Metz)

La 6ème édition du FOOT'EST garçons se déroulera les **6 & 7 juin 2026 à Marly**, pour un week-end placé sous le signe de la passion et du haut niveau.

Le tournoi réunira **48 équipes U12/U13** venues de toute l'Europe, confirmant son statut d'événement incontournable pour les jeunes talents du football.

Au palmarès, on retrouve déjà de prestigieux vainqueurs : les **Grasshoppers de Zurich**, le **TFC Kaiserslautern**, le **FC Annecy**, le **CS Sedan**, la **Sélection belge de CFFL**, le **FC Metz** ou encore le **RFC Toulon**. Des noms qui témoignent de l'élégance sportive et de la renommée grandissante du FOOT'EST.

Plus qu'une compétition, le FOOT'EST garçons est une fête du football, un rendez-vous où se mêlent **esprit d'équipe, convivialité et, pourquoi pas, émergence des stars de demain**.

CONTACT contact@footfest.fr
Christophe : (+33) 06.77.75.43.96



INFORMATIONS CLUBS « HONORABILITE »

Site : <https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result>

ATTENTION !! obligation d'affichage :

Depuis le 16 mai dernier*, le ministère des Sports a renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant **une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.**

Cet affichage doit être **effectué dans un lieu visible de tous à l'aide de l'une de ces deux affiches (à imprimer au format A3).**

Chaque club dispose **d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité.**

* *Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiqués des activités physiques ou sportives et Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport.*

Est également obligatoire l'affichage :

- du numéro **119** (Allô enfance en danger) dans tous les établissements accueillant des mineurs,
- de la copie des diplômes et titres des personnes exerçant dans l'établissement,
- de la copie des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement (ou des attestations de stagiaire le cas échéant).



Qu'est-ce que l'honorabilité

L'honorabilité est un concept juridique qui désigne l'aptitude d'une personne à exercer certaines fonctions ou responsabilités, en raison de l'absence de condamnations pour certains crimes ou délits spécifiques, tels que des actes de violence, des agressions sexuelles ou du trafic de stupéfiants, par exemple.

Les articles L.212-9, L. 212-1, L. 322-1 et L.322-3 du Code du sport prévoient que les **activités d'éducateur sportif, d'exploitant d'un EAPS, d'arbitres ou d'intervenant auprès de mineurs sont interdites** aux personnes qui ont fait l'objet des condamnations évoquées précédemment.

En cas de condamnation, ils feront alors l'objet d'une **incapacité d'exercer leurs fonctions.**

Son Contrôle

***Contrôle de l'honorabilité :** vérification du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) pour les éducateurs sportifs, arbitres et intervenants auprès de mineurs.

***Obligation de signalement** par les dirigeants de clubs en cas de danger pour les pratiquants (loi du 8 mars 2024).

Educateurs sous contrat

Concernant les **éducateurs sous contrat** : les éducateurs professionnels et éducatrices professionnelles sont dans l'**obligation de se déclarer en ligne auprès des services de l'État (SDJES)** en vue d'obtenir ou de renouveler leur **carte professionnelle (carte gratuite et valable 5 ans)**.

A l'occasion de sa délivrance, **un contrôle d'honorabilité est réalisé** : vérification du casier judiciaire de la personne (B2) et de son éventuelle inscription au Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAISV).

Un **contrôle annuel systématique** est effectué par les services du ministère des Sports.

Vous pouvez également consulter le site :
<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/acceuil#result> pour vérifier rapidement la validité de la carte professionnelle des éducateurs et l'absence d'interdiction d'exercer.

Educateurs stagiaires et les éducateurs sportifs bénévoles

Les éducateurs stagiaires, c'est-à-dire celles et ceux qui préparent un diplôme ou TFP et qui sont susceptibles d'être accueillis au sein des structures doivent eux aussi se déclarer auprès des services de l'État (SDJES).

Ils se verront alors délivrer, non pas une carte professionnelle, mais une **attestation qu'il est nécessaire de contrôler, au même titre que la carte professionnelle des éducateurs diplômés**.

Les éducateurs sportifs bénévoles, les exploitants d'EAPS, les arbitres et les intervenants auprès de mineurs sont également soumis à une obligation d'honorabilité.

► Les clubs doivent veiller à **systématiser la prise de licence « volontaire » pour toute personne** participant à la vie du club, **au contact de mineurs** et n'étant pas déjà titulaire d'une licence (ci-contre) car un contrôle d'honorabilité pourra alors être réalisé.

➤ L'ensemble des personnes détentrices de licences « dirigeant », « volontaire », « éducateur » ou « arbitre » sont notamment soumises annuellement au contrôle automatisé de l'honorabilité par la FFF.

La loi n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport crée une mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs sportifs.

Une interdiction temporaire ou définitive d'exercer pourra être prononcée contre un dirigeant de club dans trois cas :

- lorsqu'il représente lui-même un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club;
- lorsqu'il emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou un éducateur sportif interdit d'exercer ;
- lorsqu'il ne signale pas à l'administration des comportements à risques d'un éducateur sportif au sein de son club.

Le non-respect de cette interdiction administrative d'exercer est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.



La Communication



L'Alerte

En novembre 2023, la FFF a lancé la plateforme de signalement « J'alerte ».

Cette plateforme de signalement (jalerte.fff.fr.) est accessible à tous les publics du football, qu'ils soient victimes ou témoins. Elle permet de signaler tous les faits répréhensibles en garantissant notamment la protection des lanceurs d'alerte et le suivi des signalements.

► OPTIMISATION DE LA PLATEFORME « J'ALERTE »

En janvier 2025 la FFF a fait évolué les formulaires de signalements afin de permettre de faciliter le recueil de la parole

► DEUX INTERFACES SONT DISPONIBLES :



Foot Amateur



Structures FFF et Haut niveau





PRINCIPALES MODIFICATIONS FOOTBALL APPLICABLES AU 01.09.2025 **Lois du jeu et Consignes CDA**

Parmi l'ensemble des modifications de la saison 2025/26, voici les 3 éléments majeurs qui doivent être retenus :

- 1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (règle des 8 secondes)
- 2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre
- 3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT SENIORS)

1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (Règle des 8 secondes)

Un gardien est considéré comme en possession du ballon avec ses mains dès lorsqu'il :

- Le tient entre ses mains ou contre une surface
- Le fait rebondir au sol
- Le maintient sur sa main ouverte
- Le lance en l'air

Le gardien **peut garder la possession du ballon en main pendant de 8 secondes maximum** (uniquement lorsque le jeu est en cours).

Quand commence le décompte ? : Il débute à partir du moment où **l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer** (sans qu'aucun adversaire ne lui dispute), **avec ses mains**.

Secondes restantes	Décompte
8, 7, 6	Mental
5	Début du décompte visuel
4, 3, 2, 1	Visuel

L'arbitre cherchera à être visible auprès du gardien de but (primordial pour l'acceptation de la décision).

Le décompte sera effectué avec un **mouvement de balancier** (type Futsal) à chaque seconde.

En cas de récidive ?

1^{ère} fois que cela arrive – Corner

2^{ème} fois (1^{ère} récidive) – Mise en garde au gardien et corner

3^{ème} fois (2^{ème} récidive) – Avertissement au gardien de but et corner



2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

Seul le capitaine (ou joueur relai si gardien de but) **est autorisé à communiquer avec l'arbitre en établissant un canal de communication unique** (aucun joueur autour) **et respectueux** (pas dans la contestation).



Signal « stop » : Dès lors que l'arbitre effectue ce signal, les joueurs ne doivent pas s'approcher de lui. Seul le capitaine pourra venir demander des explications (de manière calme).

Le **capitaine doit avoir un rôle actif** en demandant à ses coéquipiers de se mettre à distance.

L'arbitre **ne passera l'entièreté de la rencontre à expliquer l'ensemble de ses décisions** au capitaine mais expliquera uniquement les décisions majeures (Penalty, but refusé, avertissement, exclusion...).

Les joueurs qui s'approcheront de l'arbitre sans y avoir été invité et avec une attitude contestatrice **seront avertis**.



3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT COMPETITION CI-APRES ET SEULEMENT SI UN OFFICIEL EST PRESENT)

Compétitions sur lesquelles s'appliquent cette modifications :

- District 1
- District 2
- District 3
- District 4
- CDM D1
- Anciens D1

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, **adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre**, ce dernier **peut lui adresser un carton blanc**. Cette sanction **emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée** (ou vice-capitaine si le gardien de but est capitaine).



L'arbitre **délivrera le carton blanc à l'officiel d'équipe puis au capitaine** pour lui signifier son exclusion temporaire (indiquer avertissement sur la FMI).

L'équipe jouera en infériorité numérique pendant 10 minutes sans aucun remplacement possible. Le brassard devra être transmis au « vice-capitaine ».

Après 10 minutes, le **capitaine pourra reprendre part au jeu (qu'il soit arrêté ou non) après autorisation de l'arbitre central** (il reprend alors fonction et brassard).

LIMITATION D'USAGE - Chaque équipe ne peut recevoir qu'un seul carton blanc par match en conséquence du comportement contestataire de l'un de ses officiels.

En cas de nouveau comportement contestataire d'un officiel de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les **Lois du jeu** (avertissement, exclusion).

L'exclusion temporaire du capitaine ne correspond pas à une sanction adressée à ce joueur. Elle **n'est donc pas cumulable avec les sanctions qu'à pu avoir ce joueur.**

Lorsque l'officiel reçoit deux avertissements, il est exclu.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- **AVERTISSEMENT + EXCLUSION TEMPORAIRE = EXCLUSION**
- **EXCLUSION TEMPORAIRE + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**
- **AVERTISSEMENT + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**





RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

FRAIS D'ARBITRAGE

Saison 2025/2026

Le prélèvement aux Clubs et le défraiemment des Arbitres par virement se poursuit cette saison. Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1,
- U16 D1
- U15 D1 & D2
- U14 D1 & D2 (*En cours de saison*),
- U14 Phase « Brassage »
- CDM D1
- Anciens D1
- FUTSAL D1 et D2

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et les deux clubs au moment de la signature de la FMI.

Le club recevant et l'arbitre conserveront un exemplaire comme justificatif.

Rappel aux CLUBS :

Le **1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du 20 septembre 2025**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), .Le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, une dernière opération sera effectuée soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres*.

*en cas d'absence d'un arbitre, en plus de modifier l'arbitre sur la FMI, il faut envoyer un mail à la CDA : CDA@districtvaldemarne.fff.fr pour avertir de l'absence de l'arbitre.

Rappel aux ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque **mois (1^{er} virement qui sera fait : en octobre 2025 pour la période 01/09 au XX/10)**.

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

CE DISPOSITIF N'INTEGRE PAS LES RENCONTRES DE COUPES OU DES DEMANDES D'ARBITRES.

Rappel demandes d'arbitres : Lorsqu'une demande d'arbitre est effectuée, **c'est le club DEMANDEUR qui doit régler SUR PLACE** (même à l'extérieur) **par chèque ou espèce** (pas de virement instantané).

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Adresse e-mail :

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :
.....
.....

Tél. domicile : Tél. port. :

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....



Pré-requis licences 25/26

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.

En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.



Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **[Formulaires Club](#)** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici pour retrouver les différents formulaires !](#)

The form is a scanned document with fields for Name, Address, Phone, Email, and a section for 'ON 2022-2023'. It includes a note about completing the form online and a signature section at the bottom.

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2025**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante **leouzan@paris-idf.fff.fr**

Parienté Avocats

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- ***Le devoir de vigilance***
- ***Le devoir de diligence***



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- un **document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 16 décembre 2025

Présents : MME POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

- 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

➤ **D2**

➤ SENIORS :

- 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

- Ou bien une équipe U20

- Ou une équipe féminine U15F à 11.

- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{re} saison.

D3

- SENIORS :
- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS :
- 1 équipe
- Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
 - Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
 - Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
- Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1^{re} saison d'infraction :
 - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
 - Pour la 2^{me} année d'infraction et au-delà :

L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).
- Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{re} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

Vérification des obligations

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés

dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

Le club FC MOLDAVIE sera sanctionné en fin de saison de 4 points en moins par équipe manquante soit un total de 20 points.

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARZISSIEN : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

Les installations du Parc de CHOisy et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 4 janvier 2026
- Le 06 Avril 2026
- Les 1 - 8 et 14 mai 2026

Nous attirons l'attention des clubs qui ont des réservations dans ses parcs d'anticiper le report de leur match ou le changement de date.

MATCHS NON-JOUÉS DES 22 &23 NOVEMBRE 2025

MATCHS du 23/11/2025 non joués POUR TERRAIN IMPRATICABLE, REMIS AU 11/01/2026

53494899 – CHAMPIGNY PORTUGAIS 41 / AC CRETEIL 42 Anciens D1
53495562 – VILLEJUIF E. BENFICA 41 / ST MANDE FC 41 Anciens D2.A
53495958 – CO VINCENNES 41 / ORLY AC 41 Anciens D2.B
54927568 – NOISEAU STE S. 41 / OPEJ SPORTING CLUB 41 Anciens D3.A
54850654 – MANDRES PERIGNY 42 / RC VILLENEUVE 31 Anciens D3.C
53497549 – BOISSY FC 32 / CHEVILLY LARUE ELAN 31 Anciens + 45 ans Poule B
53497808 – ORLY AC 31 / PERREUX AS FRAN 31 Anciens + 55 ans Poule A
54993286 – CO. VINCENNES / JOINVILLE RC Féminines U11poule A
54993342 – CO. VINCENNES / JOINVILLE RC Féminines U13 poule A
53478382 – CHAMPIGNY FC 94 21 / KREMLIN BICETRE CSA 21 U18 D2.A
53477530 – VILLIERS ES 21 / KREMLIN BICETRE CSA 21 U16 D2.A
54227264 – SUCY FC 21 / CHOISY LE ROI AS 21 U16 D1

MATCHS du 23/11/2025 non joués POUR TERRAIN IMPRATICABLE, REMIS AU 01/03/2026

54536057 – COMORES FOOTBALL CLU 5 / CRETEIL FC MACCABI 5 CDM D1
54536061 – VILLENEUVE ST G. POR 5 / BRANCOS DE CRETEIL A 5 CDM D1
54536059 – VILLIERS ES 5 / VINCENNOIS PORTUGAIS 5 CDM D1

MATCHS du 05/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 11/01/2026

55040952 – BONNEUIL CSM 22 / CHOISY LE ROI AS 23 U16 D4
55040953 – ENT GENTILLY ARCUEIL 21 / ENT. SANTENY MANDRES 22 U16 D4
55040954 – NOGENT FC 23 / SFC CANAVEROIS 21 U16 D4
55040956 – VAL DE FONTENAY AS 22 / FC D'ALFORTVILLE 21 U16 D4

MATCHS du 19/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 22/02/2026

55118071 – THIAIS FC 22 / VITRY CA 22 U18 D3
55118072 – HAY LES ROSES CA 21 / MAISONS ALFORT FC 22 U18 D3
55118073 – ARCUEIL COM 21 / NOGENT FC 22 U18 D3
55118074 – MAROLLES FC 21 / CHARENTON CAP 22 U18 D3
55118075 – SFC CANAVEROIS 21 / BOISSY FC 21 U18 D3

MATCHS du 05/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 01/03/2026

55118065 – BOISSY FC 21 / MAROLLES FC 21 U18 D3
55118066 – BONNEUIL CSM 22 / SFC CANAVEROIS 21 U18 D3
55118067 – CHARENTON CAP 22 / ARCUEIL COM 21 U18 D3
55118068 – NOGENT FC 22 / HAY LES ROSES CA 21 U18 D3
55118069 – MAISONS ALFORT FC 22 / THIAIS FC 22 U18 D3
55118070 – ENT GENTILLY ARCUEIL 21 / VITRY CA 22 U18 D3

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

COUPE SENIORS

CALENDRIER

CADRAGE	1/8 FINALE :	¼ FINALE :	½ FINALE :	FINALE
11 JANVIER 2026	08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le **11 JANVIER 2026 à 15h** sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : RUNGIS US 1, US IVRY FOOTBALL 2 et ORMESSON US 1.

COUPE SENIORS Amitié

CALENDRIER

CADRAGE	1/8 FINALE :	¼ FINALE :	½ FINALE :	FINALE
11 JANVIER 2026	08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le **11 JANVIER 2026 à 15h** sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : ARCUEIL COM 2, ARCUEIL COM 3, MAISONS ALFORT FC 2, VILLIERS S/MARNE ES 2, BRY FC 2, RUNGIS US 2, BONNEUIL S/MARNE CSM 2, BANN'ZANMI 2 et CHOISY LE ROI AS 2.

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 FINALE :	¼ FINALE :	½ FINALE :	FINALE
07 MARS 2026	02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

54536142 – VINCENNOIS PORTUGAIS 5/ CRETEIL FC MACCABI 5 CDM D1 du 4/01/26

Courriel de Vincennois du 15/12/25. Demande de report. Terrain Indisponible - Parc du Tremblay Fermé-

La commission fixe la rencontre au 05/04/2026. Les clubs ont la possibilité de jouer avant la date prévue en semaine après accord. La rencontre peut éventuellement être inversée. Prévenir vos adversaires.

COUPE CDM

CALENDRIER

2ème Tour: 1er MARS 2026	¼ FINALE : 02 MAI 2026	½ FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	------------------------

ANCIENS

54850665 – BOIS ABBE OUTRE MER 41 / ARRIGHI AS 41 Anciens D2.A du 14/12/25

Courriel de ASOMBA du 12/12/25. Match non joué terrain impraticable

La commission remet le match au 22/02/2026. Prévenir vos adversaires.

53494918 - US IVRY FOOTBALL 41 / CRETEIL FC MACCABI 41 Anciens D1 du 14/12/25

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 12/12/25, demande de report (plusieurs matchs en même temps).

Accord de la commission, le match est remis au 04/01/2026.

54850668 – ELEPHANT COT D'IVOIR 41 / MELTING SPORT 42 Anciens D3.C du 14/12/25

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 11/12/25, demande de report. Décès.

Accord de la commission, le match est remis au 22/02/2026.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

Cadrage : 11 JANVIER 2026	1/16 FINALE : 1er MARS 2026	1/8 FINALE : 05 AVRIL 2026	¼ FINALE 3 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
------------------------------	--------------------------------	-------------------------------	------------------------	-------------------------	------------------------

Désignation des matchs 1er tour qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 09h30 sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

ANCIENS +45 ans

53497544 - CACHAN CO ASC 31 / ARRIGHI AS 31 + 45 ans poule B du 23/11/25

Courriel de Arrighi du 15/12/25, match non joué terrain impraticable.

La commission remet le match au 11/01/2026. Prévenir vos adversaires.

53497550 - FONTENAYSIENNE ENT. 41 / CHEVILLY LARUE ELAN 31 + 45 ans poule B du 11/01/26

Courriel de Chevilly du 13/12/25, demande de report 2 matchs même jour.

La commission remet le match au 22/02/2026. Prévenir vos adversaires.

53497562 – VILLIERS ES 31 / FONTENAYSIENNE ENT. 41 + 45 ans poule B du 14/12/25

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 10/12/25, demande de report.

Accord de la commission, le match est remis au 08/03/2026.

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1/8 FINALE : 08 MARS 2026	¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
------------------------------	---------------------------	---------------------------	------------------------

ANCIENS +55 ans

FEMININES

Séniors F.
U13 F.

COUPE SENIORS FEMININE

Séniors
CALENDRIER

Tour de cadrage : 7 MARS 2026

¼ FINALE : 4 AVRIL 2026

½ FINALE : 29 AVRIL 2026

COUPE U18 FEMININE à 11

U18 (à 11) 20 équipes engagées

CALENDRIER

1 ^{er} Tour :	2 ^{ème} Tour	¼ FINALE	½ FINALE
31 JANVIER 2026	07 MARS 2026	4 AVRIL 2026	29 AVRIL 2026

Compte tenu des matchs en championnat de Ligue, les matchs du 11/01/2026 se joueront le 31/01/2026 à 14h00 :

N°55251699 - CACHAN CO ASC / CHEVILLY LARUE ELAN

N°55251698 - VINCENNES / GENTILLY AC

Désignation des matchs 1er tour qui auront lieu le 31 JANVIER 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : VITRY ES, FONTENAYSS/BOIS US 1, FONTENAY SS/BOIS US 2, BONNEUIL S/MARNE CSM, VGA ST MAUR 1, VGA ST MAUR 2, CRETEILLUSITANOS F.I, JOINVILLE RC, MAISONS ALFORTFC, VILLIERS S/MARNE ES, US IVRY FOOTBALL, ECOLE PLESSEENNE DE, THIAIS FC et VILLENEUVE AFC.

COUPE FEMININE U15 à 8

U15 (à 8) 25 équipes engagées

CALENDRIER

1 ^{er} Tour :	2 ^{ème} Tour	¼ FINALE	½ FINALE
31 JANVIER	07 MARS 2026	4 AVRIL 2026	29 AVRIL 2026

500689- US CRETEIL LUSITANOS - Courriel du 11/12/25

La Commission confirme que le club est bien intégré à la coupe du Val de Marne U15F.

Premier tour FC MANDRES PERIGNY / US CRETEIL LUSITANOS

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

1 ^{er} Tour « 1/8 Finale »	2 ^{ème} Tour:	¼ FINALE	FINALE
11 JANVIER 2026	31 MAI 2026	03 MAI 2026	A Déterminer

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.
EXEMPT : MAISONS ALFORT FC 1, VILLENEUVE AFC 1, ST MAUR LUSITANOS 1 et VITRY CA 2.

U18

55118107 – MAROLLES FC 21 / ARCUEIL COM 21 U18 D2 du 14/12/25

Lecture de la feuille de match du 14/12/25.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de ARCUEIL COM 21.

53478301 - CRETEIL LUSITANOS F. 22 / VITRY ES 21 U18 D1 du 12/04/26

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 16/12/25, changement de date.

Accord de la commission le match se jouera le 29/03/2026.

COUPE U18

CALENDRIER

1/16 FINALE : 11 JANVIER 2026	1/8 FINALES 08 MARS 2026	¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---	------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.
EXEMPT : ENT. GENTILLY ARCUEIL, HAY LES ROSES CA, CHAMPIGNY FC 94,1, CO VINCENNES, CRETEIL LUSITANOS EI, MAISONS ALFORT FC, VILLENEUVE AFC 21 et VILLEJUIF US.

U16

55040993 – FC D'ALFORTVILLE 22 / ENT. SANTENY MANDRES 22 U16 D4 du 14/12/25

Courriel de d'Alfortville du 12/12/25, demande de report terrain indisponible – inauguration nouveaux terrains.

La commission remet le match au 22/01/2026. Prévenir vos adversaires.

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

1/16 FINALE : 11 JANVIER 2026	1/8 FINALES 08 MARS 2026	¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---	------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.
EXEMPT : KREMLIN BICETRE CSA 21, SUCY FC 21, CHOISY LE ROI AS 21, CRETEIL LUSITANOS FQI, THIAIS FC 21, US IVRY FOOTBALL 21 et JOINVILLE RC 21.

COUPE U16 Amitié

CALENDRIER

1/16 FINALE : 11 JANVIER 2026	1/8 FINALES 08 MARS 2026	¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---	------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : BONNEUIL S/MARNE CSM 22, NOGENT S/MARNE FC 23, MAISONS ALFORT FC 23, VAL DE FONTENAY AS 22, AVS ORLY 22, CO VINCENNES 22, CRETEIL LUSITANOS F.23, ENT. CA VITRY BZ 98 22, NOGENT S/MARNE FC 22, RUNGIS US 22, US IVRY FOOTBALL 22, FONTENAY US 22 et VILLEJUIF.

U15

COUPE U15

CALENDRIER

1 ^{er} Tour Cadrage : 10 JANVIER 2026	1/8 FINALES 07 MARS 2026	¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---	-----------------------------	-------------------------	-------------------------	------------------------

Désignation des du 1^{er} Tour. de cadrage qui auront lieu le 10 JANVIER 2026 à 1411 sur le terrain du 1 er nommé les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB
1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.
EXEMPT : VILLENEUVE AFC (championnat).

U14

53543790 – FRESNES AAS 22 / CRETEIL LUSITANOS F. 24 Brassage U14 Poule B du 13/12/25

Courriel de Créteil Lusitanos du 12/12/25.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de CRETEIL LUSITANOS F.24.

53544489 – US IVRY 22 / CHARENTON CAP 23 Brassage U14 Poule B du 15/11/25

Match remis au 17/01/26.

53544033 – US IVRY 23 / CACHAN CO 22 Brassage U14 Poule E du 15/11/25

Match remis au 17/01/26.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

1/16 FINALE -CADRAGE : 10 JANVIER 2026	1/8 FINALES 07 MARS 2026	¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---	-----------------------------	-------------------------	-------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 10 JANVIER 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de iouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB
1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.
EXEMPT : US IVRY FOOTBALL 1, MAISONS ALFORT FC, CHAMPIGNY FC94-1, CO VINCENNES et CRETEIL LUSITANOS.

COUPE U14 Amitié

CALENDRIER

1/16 FINALE - CADRAGE : 10 JANVIER 2026	1/8 FINALES 07 MARS 2026	¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
--	-----------------------------	-------------------------	-------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour le 2ème tour qui auront lieu le 10 JANVIER 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB
1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.
EXEMPT : US IVRY FOOTBALL 2.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 15 Décembre 2025

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Tracage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche, 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le lundi 14 h précédent la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

53498803 – CHAMPIGNY CF 2 / BOISSY UJ 1 Futsal D1 du 06/12/2025

Réception de la FMI, rencontre non disputée absence de l'équipe visiteuse.

La commission enregistre le 2^{ème} Forfait de l'équipe de BOISSY UJ 1.

53498813 – CHAMPIGNY CF 2 / FC VERS L'AVANT VITRY 1 Futsal D1 du 20/12/2025

Courriels en date des 14 et 15/12/25 de CHAMPIGNY CF 2 demandant un décalage de l'horaire du coup d'envoi de la rencontre de 15h à 16h.

La commission décide coup d'envoi à 16h car seulement 1 h de décalage. Prévenir l'équipe adverse

53498812 – SAINT MAURICE AJ 1 / B2M FUTSAL 2 Futsal D1 du 20/12/2025

Demande de modification via FOOTCLUB en date du 15 décembre demandant l'inversion de la rencontre. Accord du club de B2M Futsal. *La commission note que la rencontre aura lieu au Gymnase des Bords de Marne à 16h45.*

53498794 – SAINT MAURICE AJ 1 / RUNGIS US 1 D1 du 14/12/2025

Courriel en date du 14/12/2025 de l'arbitre officiel de la rencontre notifiant l'absence des deux équipes.

Courriels en date du 12/12/2025 de ST MAURICE AJ demandant d'avancer le coup d'envoi de la rencontre à 16h00. Refus de l'équipe de RUNGIS US 1.

La commission signale une erreur administrative pour l'arbitre, la rencontre ayant été reportée à une date ultérieure.

Compte tenu des éléments, la commission reporte la rencontre à une date ultérieure à définir en fonction des éléments que doit fournir l'équipe de SAINT MAURICE AJ 1, gymnase, date et horaire pour la réunion du 05/01/2026.

MATCHES REMIS

54778508 – VENOM FUTSAL 1 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 Futsal D2-B du 10/10/2025 reporté au 12/12/2025

54778518 – LES GRANDS DU QUARTIER 1 / MAISONS ALFORT FC 1 Futsal D2-B du 09/12/2025 remis au 16/12/25

54778516 – GENTILLY AC 2 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 Futsal D2-B du 22/11/2025 reporté au 20/12/2025

54778505 – LES GRANDS DU QUARTIER 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2-B du 18/10/2025 reporté au 20/01/2026

COUPE VAL DE MARNE FUTSAL

Le tirage du premier tour de la Coupe du Val de Marne Senior Futsal a été effectué par Monsieur Denis TURCK, Président du District du Val de Marne de football, qui se déroulera au cours de la semaine du 12 au 18 janvier 2026. sur le terrain du 1er nommé .
-1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

MATCH 1 : B2M FUTSAL 1 / C'NOUES 1 du 17/01/2026

MATCH 2 : BOISSY FC 1 / VITRY ASC 2 du 14/01/2026

MATCH 3 : CHEVILLY LARUE ELAN 2 / B2M FUTSAL 2 du 17/01/2026

MATCH 4 : BOISSY UJ 1 / MAISON ALFORT FC 1 du 17/01/2026

MATCH 5 : CHAMPIGNY CF 2 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 du 17/01/2026

MATCH 6 : VITRY CA 1 / CHAMPIGNY CF 1 du 15/01/2026

MATCH 7 : VSG FUTSAL 2 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 du 17/01/2026

MATCH 8 : RUNGIS US 1 / CITOYEN DU MONDE 1 du 16/01/2026

MATCH 9 : C'NOUES 2 / VITRY ASC 1 du 17/01/2026

MATCH 10 : VITRY ASC 3 / CRETEIL FUTSAL US 1 16/01/2026

MATCH 11 : VERS L'AVANT FC 1 / CRETEIL FUTSAL US 2 17/01/2026

MATCH 12 : FRESNES FUTSAL 94 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 15/01/2026

MATCH 13 : FUTSAL CLUB CHOISY 1 / VSG FUTSAL 1 17/01/2026

MATCH 14 : SAINT MAURICE AJ 1 / GENTILLY AC 1 18/01/2026

MATCH 15 : GENTILLY AC 2 / VENON FUTSAL 1 17/01/2026

MATCH 16 : KB FUTSAL 2 / EXEMPT 1

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

2ème Appel de Feuille de Match

N°54778411 : C'NOUES 2 / FUTSAL CLUB CHOISY 1 Futsal D2-A du 23/11/2025

Absence de la feuille de match après deux appels, la commission déclare match perdu au Club recevant (-1 point, 0 but) et maintien du résultat acquis sur le terrain pour l'équipe visiteuse.

COMMISSION FEMININE

Réunion du Jeudi 15 Novembre 2025



Présent(e)s : Marie-Christine CATELAN FONTAINE, Sofia AFKIR, Estelle BATHENAY, Mélanie COUTURE, Martine MOULIN, Bérénice RABUSSEAU, Fernand (Sucy), Cécilia BASSI (Visio), Fernand PERREIRRA (Visio), Vanille AH SHA SAN

Introduction

Ouverture de la commission :

- Présidente de la COMMISSION, *Marie-Thérèse POLICON*

Plateaux et Critéums

Plateaux U6 à U9

- Participation de 4 à 5 clubs en moyennes
- 3 plateaux organisés : 11/10, 18/10 et le 22/11
- Au 25/11/25 : 147 licenciées U9F

Pratique U11F/U13F/U15F à 8

- 5 journées de critérium déroulées
- Manque de la FMI pour quelques clubs mais sinon FMI remplies
- Au 25/11/25 :
 - o 251 licenciées U11F
 - o 405 licenciées U13F
 - o 502 licenciées U15F

Pratique Seniors à 11

- Début du championnat D1 : 8 novembre 2025
- 6 équipes poule unique
- 5 journées de compétitions déroulées
- 1 forfait sur les 5 journées

Formation de Cadres

AF Pratique Féminine – Dimanche 3 mai 2026

Concours de l'INF Clairefontaine U13F

Tour 1 divisé en 2 dates avec une convocation de tous les clubs U13F engagés en critérium

- **Tour 1 date 1 : 03/12/25**
 - o Participation de 9 clubs avec un total de 76 joueuses
- **Tour 1 date 2 : 07/01/26**
 - o Convocation de 10 clubs

Accompagnement des clubs

Labels

Affiliation	CLUB	Label
1	532125 A.Portugais AC	2024-2027
2	552645 Bords de marne Futsal	2024-2027
3	510665 Champigny FC 94	2023-2026
4	516843 Chevilly la rue Elan	2023-2026
5	500689 Creteil Lusitanos F.US	2025-2028
6	563822 Ecole Plesseenne de Football	2024-2027
7	523873 Fontenay sous Bois US	2023-2026
8	520524 Kremlin Bicetre CSA	2025-2028
9	542388 Maisons Alfort FC	2024-2027
10	514388 Nogent FC	2025-2028
11	510193 Ormesson US	2024-2027
12	507502 Rungis US	2025-2028
13	520523 St Mande FC	2023-2026
14	764445 Thiais Feminin FC	2024-2027
15	739890 VGA St Maur FF	2024-2027
16	860294 Villeneuve AFC	2024-2027
17	500138 Vincennois CO	2024-2027
18	529210 Vitry ES	2024-2027

Bronze Espoir	Argent Excellence	Or Elite
------------------	----------------------	-------------

- Date de dépôt de dossier Label 2025/26 : 19 décembre 2025

Evènements

- Finale départementale **Festival U13F** le 29 mars 2026
 - 1^{er} tour le 15 mars 2026
- Finale départementale **Challenge U11F** le 30 mai 2026
 - 1^{er} tour 12 avril 2026
- Finale **Futsal U11F/U13F** le 03 juin 2026
 - 22 février 2026 et 08 mars 2026 à confirmer
- **Projet Toutes Foot**
 - Engagement de 15 clubs
- **Girly Cup** le 20 mai 2026
- **Foot à 5 en EDF** : Sondage auprès des clubs afin de mettre en place des plateaux dès janvier 2026 pour les U11F et U13F qui ne sont pas engagées en criterium ou qui jouent peu

Date de la prochaine commission : 29/01/26

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 18 décembre 2025

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNÉES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI) POUR LA SAISON

2025 / 2026 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant à l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtduvaldemarne.fff.fr - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien : <https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FM-VIERGE.pdf>

AVIS IMPORTANT !

Suite à des disfonctionnements de la FMI, les amendes pour non-utilisation de celles-ci n'ont pas été appliquées pour les journées de championnat depuis le début de saison.

Elles sont mises en application à compter des journées JANVIER 2026

(Ne pas tenir compte de la parution arrêté à la date du 09/11/25)

le tuto explicatif est consultable à la UNE de notre site internet :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/fmi-paramétrages-et-bonnes-pratiques/>

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de Feuilles de matchs manquantes

Anciens D4 :

Dimanche 30/11/2025

53494905	50859.1	500031	Choisy Le Roi As 41	546853	Creteil Fc Maccabi 41
----------	---------	--------	---------------------	--------	-----------------------

Seniors D2

Dimanche 30/11/2025

53445358	50102.1	500716	Hay Les Roses Ca 1	860294	Villeneuve Afc 1
----------	---------	--------	--------------------	--------	------------------

Seniors D4

Dimanche 30/11/2025

54693071	52676.1	516843	Chevilly Larue Elan 3	565242	Fc Invicta 1
----------	---------	--------	-----------------------	--------	--------------

U14 – PHASE DE BRASSAGE - Poule G :

Samedi 29/11/2025

53544404	51932.1	500636	Villiers S/ M. Es 23	521870	Sucy F.C. 21
53544405	51933.1	520523	St Mande Fc 22	537053	Joinville R.C. 24

Match perdu au club recevant sans réponse aux deux appels de feuille de matchs manquantes

U16 D3 :

Dimanche 19/10/2025

53478007	50655.1	860294	Villeneuve Afc 22	530263	Arcueil Com 21
----------	---------	--------	-------------------	--------	----------------

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

- Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Pour donner suite à nombreux dysfonctionnement, l'état et les sanctions seront appliqués

à compter de JANVIER 2026.

INFORMATIONS CALENDRIERS 2025 & 2026

Attention ! rappel, ne pas tenir compte des numéros des journées, mais des dates CALENDAIRES.

ANNEXES

Objet	Début formation		Bloc 1 (1er jour en présentiel)	Bloc 2 (2ème jour en présentiel)	Fin de la formation	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant 11	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant 11					
CERTIF CFI DEUST CFI U10/U19	Du 29/09/2025 au 05/10/2025	X	X	X	X	X	X
CFI U10/U13	Du 22/09/2025 au 29/09/2025	30/09/2025	14/10/2025			Du 15/10/2025 au 22/10/2025	
CFI SENIORS	Du 24/09/2025 au 01/10/2025	02/10/2025	16/10/2025			Du 17/10/2025 au 24/10/2025	
CFI FUTSAL	Du 01/10/2025 au 08/10/2025	09/10/2025	13/11/2025			Du 14/11/2025 au 21/11/2025	
CFI GDB	X						
CERTIF CFI DEUST CFI U10/U13	Du 03/11/2025 au 09/11/2025	X	X	X	X	X	X
CFI U14/U19	Du 28/10/2025 au 03/11/2025	04/11/2025	18/11/2025			Du 19/11/2025 au 26/11/2025	
CFI U16/U19	Du 30/10/2025 au 05/11/2025	06/11/2025	20/11/2025			Du 21/11/2025 au 28/11/2025	
DEUST AF ARBITRAGE	X						
CERTIF CFI DEUST CERTIF ORAUX	Du 08/12/2025 au 14/12/2025	X	X	X	X	X	X
JC DF JEUNES	X						
JC DF SENIORS	X						
CERTIF CFI DEUST CFI U14/U19	Du 02/02/2025 au 08/02/2025	X	X	X	X	X	X
CFI U10/U13	Du 27/01/2025 au 02/02/2025	03/02/2025	17/02/2025			Du 18/02/2025 au 25/02/2025	
CFI U14/U19	Du 29/01/2025 au 04/02/2025	05/02/2025	19/02/2025			Du 20/02/2025 au 27/02/2025	
CFI U16/U19	Du 03/02/2025 au 09/02/2025	10/02/2025	10/03/2025			Du 11/03/2025 au 18/03/2025	
CFI GDB	X						
CFI FUTSAL	X						
CERTIF CFI DEUST AF ETHIQUE ET INTEGRITE	Du 09/03/2025 au 15/03/2025	X	X	X	X	X	X
CFI SENIORS	Du 10/03/2025 au 16/03/2025	12/03/2025	19/03/2025				
CFI U10/U13	Du 17/03/2025 au 23/03/2025	17/03/2025	02/04/2025			Du 03/04/2025 au 10/04/2025	
CFI U14/U19	Du 24/03/2025 au 30/03/2025	24/03/2025	09/04/2025			Du 10/04/2025 au 17/04/2025	
CERTIF CFI DEUST CERTIF MSP	Du 13/04/2025 au 19/04/2025	X	X	X	X	X	X
CERTIF CFI JC DF JEUNES	X						
JC DF SENIORS	X						
CERTIF CFI CERTIF CFI	Du 08/06/2025 au 14/06/2025	X	X	X	X	X	X
CERTIF CFI	Du 06/07/2025 au 12/07/2025	X	X	X	X	X	X

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

Saison 2025/2026



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
U18 Fémines	16h00
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00



CATEGORIES D'AGES

HOMMES		FEMMES	
CATEGORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE
ANCIENS +55 ans	Licence Vétérans	Championnat Foot à 9	Dès 55 ans
ANCIENS +45 ans	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	Dès 45 ans
ANCIENS	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	1991
SENIORS	Licence Seniors	Championnat Foot à 11	2005
U20	Licence U20	Championnat Foot à 11	2006
	Licence U19		2007
U18	Licence U18	Championnat Foot à 11	2008
	Licence U17		2009
U16	Licence U16	Championnat Foot à 11	2010
	Licence U15		2011
U14	Licence U14	Championnat Foot à 11	2012
	Licence U13		2013
U13	Licence U13	Critérium Foot à 8 (14 dates)	2013
	Licence U12		2014
U11	Licence U11	Critérium Foot à 8 (14 dates)	2015
	Licence U10		2016
U9 DEBUTANTS	Licence U9	Plateaux Foot à 5 (14 dates)	2017
	Licence U8		2018
U7 DEBUTANTS	Licence U7	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	2019
	Licence U6		2020
	Licence U6	5 ans révolus	2021

RENT a CAR

+ PROCHE, - CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champey-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr

0 891 700 200

*prix appel



Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024
Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		100 km/jour	Prix par jour HT	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	Forfait Mensuel	100 km/jour	3000 km	KM suppl	
A	ECO 3P	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23		
B	CITADINE 5P	Clio, Polo, 208 ou similaire	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24		
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	Clio, Polo, 208 ou similaire	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24		
C	AFFAIRE	Golf, 308, Megane ou similaire	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25		
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	Golf, 308, Megane ou similaire	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25		
D	CONFORT	Qashqai, 3008, Renegade ou similaire	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28		
DP	CONFORT BOITE AUTO	Qashqai, 3008, Renegade ou similaire	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28		
DMP	MULTISPACE	Touran, 5008, X-trail ou similaire	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29		
E	BERLINE	Talisman, 508, Passat ou similaire	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00		
EP	BERLINE BOITE AUTO	Talisman, 508, Passat ou similaire	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31		
F	MINIBUS 9 places	Trafic 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34		
FP	MONOSPACE 7 places	Espace, Sharan ou similaire	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34		

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) :
 Garantie vol (TP)
 Assistance 24H/24

Inclus
 Inclus
 Inclus

Tampon et signature